

OPTION MECANICIEN(NE) D'ENTRETIEN AUTOMOBILE (CPU) 5 – 6 PG

DEGRE 3^{ème} degré Professionnel

CONDITIONS D'ACCES Réussite de la 4^{PM}. La réussite d'une 4^{ème} générale, technique ou professionnelle ouvre également l'accès à cette option ; dans ce cas, le candidat devra faire preuve d'un intérêt marqué pour le travail de garagiste. La rigueur et le souci de la perfection sont particulièrement importants dans cette filière.

PRE-REQUIS ESSENTIELS Avoir le sens de la responsabilité, de la qualité, de la rigueur, du soin, de la justesse. Un minimum d'acquis en matière de mécanique automobile.

GRILLE HORAIRE	Formation commune	en 5 ^{ème}	en 6 ^{ème}
	Education physique	2	2
Français	4	4	
Religion catholique	2	2	
Mathématiques	2	2	
Formation sociale et économique	2	2	
Formation historique et géographique	2	2	
Formation scientifique	2	2	
Option			
Traitement de problèmes techniques	6	6	
Travaux pratiques	12	12	

DESCRIPTION DU METIER Le mécanicien / la mécanicienne d'entretien automobile devra accomplir, selon les instructions, les procédures qui lui sont fournies, des travaux de démontage/remontage, entretien,... sur des véhicules automobiles, des engins motorisés.
Il (elle) devra essentiellement :

- procéder aux entretiens périodiques des véhicules,
- démonter, remplacer (ou réparer) et remonter des éléments mécaniques ou électriques défectueux dans le respect des procédures,
- utiliser les appareils de contrôle et de mesure spécifiques et effectuer les réglages nécessaires,
- poser le diagnostic le plus fiable dans la recherche d'une panne,
- réaliser une réparation.

Il (Elle) exécute ses tâches avec soin, en respectant les dispositions et les prescriptions en vigueur en matière de sécurité, d'hygiène et de protection de l'environnement.

OBJECTIFS DE LA FORMATION En fin de formation, l'élève sera capable de :

- maîtriser la base dans la formation technologique,
- respecter les modes opératoires,
- réaliser un entretien complet,
- monter/démonter et remplacer les éléments présentant un défaut,
- utiliser les appareils de mesure (mécaniques et électriques),
- établir un diagnostic,
- utiliser le vocabulaire du métier,
- consulter la documentation technique adéquate,
- vérifier son travail.

Dans le régime de la Certification Par Unités (CPU), l'apprentissage est structuré en unités d'acquis d'apprentissage (UAA). Au terme de chacune de ces UAA est organisée une épreuve destinée à valider les acquis d'apprentissage de l'unité concernée.

ETUDES SUPERIEURES EN RELATION DIRECTE 7PB Mécanicien(ne) des moteurs diesels et engins hydrauliques
7PB Complément en travaux de carrosserie
7PB Complément en électricité de l'automobile

REMARQUES PARTICULIERES En plus du certificat de qualification, l'élève reçoit un certificat d'études.